

Préservation du cadre de vie samoisien

Dans le cadre de son action pour la sauvegarde du cadre de vie, CASA a pris l'initiative de rencontrer régulièrement les responsables de l'urbanisme à la Mairie pour faire le point sur divers travaux d'entretien ou de rénovation à engager à court terme.

Notre ordre du jour émane de nos constats et des remontées des adhérents et concerne l'ensemble des quartiers de Samoï.

N'hésitez à nous envoyer des sujets susceptibles de nourrir l'ordre du jour. Nous abordons tous les sujets liés à l'urbanisme, la circulation et l'environnement, à l'exclusion des problèmes de voisinage ou trop ponctuels (susceptible d'être réglés directement avec les services techniques sans notre intervention).

Vous trouverez ci-joint le PV de la première de ces réunions qui a eu lieu le du 12 octobre

Présents : Sébastien Dillon, adjoint en charge de l'urbanisme / Jacques Bousquet, Président de CASA:

- Rue de Brolles

Problème identifié : La chaussée est très endommagée

Action mise en œuvre : rénovation en bi-couche gravillonné avec petit tronçon d'enrobé au démarrage de la rue côté Courbuisson.

- Terrasse du Marigny

Problème identifié : les racines de l'arbre ont soulevé le revêtement, risque de chutes des piétons

Action mise en œuvre : dépose et repose des pavés, sans attendre la rénovation complète de la Place dont le projet n'est encore qu'au stade de la conception. Cet aménagement temporaire garantira la sécurité des piétons, tout en assurant le passage des personnes à mobilité réduite ; il devrait permettre de préserver l'arbre.

- Cheminement de la route du Cèpe à la Maison médicale

Problème identifié : chaussée à créer réservée aux piétons et vélos

Action mise en œuvre : le béton désactivé prévu initialement sera remplacé par un revêtement en Nidagravel (stabilisateur de graviers en nid d'abeille), afin d'éviter d'imperméabiliser le sol.

- Cheminement de la route du Cèpe à la Maison médicale

Problème identifié : en limite de propriété, 8 arbres qui devaient être préservés ont été arrachés lors des travaux

Action mise en œuvre : à la demande expresse de la Mairie, la SEM gestionnaire du lieu les replantera à ses frais. (8 plants de 4 mètres de haut)

- Route du Cèpe (tronçon avant de rejoindre la rue des Turlures)

Problème identifié : 7 arbres menacent de tomber sur la chaussée

Action mise en œuvre : envoi de courriers aux propriétaires pour leur demander d'intervenir. Sans réaction de leur part l'opération sera réalisée à l'initiative de la Mairie et les frais seront refacturés aux propriétaires